

RAPPORT MORAL JK 2024

Version lue

1. Remerciements

- Mesdames et Messieurs les Hautes Personnalités ;
- Monsieur le Député ;
- Chère Madame Weiss, pour le Conseil régional des Pays de la Loire ;
- Madame la Maire de Nantes, merci de nous accueillir dans cette belle et dynamique ville de Nantes (ou contrairement à ce que je croyais en écoutant Barbara, il ne pleut pas) et de nous recevoir ce soir à 20h à la mairie pour un pot amical (j'en profite pour le rappeler encore à toutes les personnes présentes) ;
- Monsieur le Bâtonnier de l'Ordre des avocats au Barreau de Nantes, merci de nous accueillir dans votre Barreau, nous nous plaçons selon l'usage sous votre protection ;
- Madame la Présidente du Conseil National des Barreaux, Chère Julie ;
- Monsieur le Président de la Conférence des Bâtonniers, Jean-Raphaël Fernandez, n'arrivera que ce soir, car il a fait exprès de prévoir une AG aujourd'hui 😊, mais je le salue... ;
- Monsieur le Premier Vice-Président de l'UNCA, Cher Gabriel ;
- Chers ami.e.s des autres syndicats d'avocat.e.s, Cher Niels ;
- Cher.ère. Bâtonnière et Bâtonnier SAF en exercice, Cher.ère Catherine Glon (également absente pour l'instant car à l'AG de la Conférence des Bâtonniers, que je félicite car elle a été élue au Bureau de la Conférence) et Florent Mereau ;
- Cher.ère.s élu.e.s du CNB, de la CNBF, des instances paritaires et des Conseils de l'ordre ;
- Cher.ère.s anciennes et anciens président.e.s qui m'ont encouragée à prendre les clefs du camion (alors que je suis mal à l'aise même quand je conduis une voiture sur une route de campagne...), Florian Borg, Laurence Roques, Estellia Araez, Claire Dujardin, Régine Barthélémy, Jean-Louis Borie,
Un petit mot spécial pour toi Claire : je ne te remercie pas pour la pression que me mettent les magnifiques rapports moraux que tu as prononcés juste avant moi, mais je te remercie très chaleureusement pour tout ce que tu as entrepris et que j'ai essayé en partie de poursuivre, pour tout ce que tu m'as montré pendant mon année de vice-présidence et pour tes efforts à me laisser essayer de trouver ma place et organiser les choses à ma manière tout en te montrant toujours disponible et source de conseils ;
- Chers amis et amies des autres organisations de la société civile, en particulier du Syndicat de la Magistrature, Chère Kim – évidemment tu es là, nous ne nous quittons jamais, soyez indulgent.e.s ami.e.s du SM, car dans moins d'un mois je serai présente à votre Congrès... 😊, de la CGT, Solidaires, SNJ, de la LDH, d'Attac, d'Alternatiba, l'AED, le GISTI, l'OIP, la Quadrature du net, et plein d'autres organisations encore bien-sûr je ne peux pas citer tout le monde... ;
- Cher Flavien évidemment et toutes et tous les camarades si énergiques ET sympas de la section de Nantes, je vous remercie tant pour votre énorme implication dans la préparation de ce Congrès...
- Quelques absentes et absents aussi malheureusement, en partie à cause des travaux sur les lignes SNCF, organisés exprès ce week-end c'est certain parce que c'est le 50^e Congrès du SAF... ;
- Un grand absent : le Garde des Sceaux, Ministre de la Justice, Monsieur Didier Migaud.

Votre présence aurait pu être le signe d'un début de concrétisation de votre souhait annoncé de renforcer le dialogue avec les syndicats, souhait qu'il serait bon que vous diffusiez auprès de vos collègues des autres ministères (dont le ministre du travail) – car nous avons moyennement apprécié de découvrir dans le projet de loi de finances pour la sécurité sociale un article 23 qui s'il était maintenu mettrait en cause l'autonomie de notre caisse de retraite, ce sans la moindre concertation ni même information préalable...

Votre présence aurait aussi pu être le signe d'une politique visant à donner à la justice les moyens de fonctionner dignement. Elle aurait pu être le signe d'une volonté de garantir aux avocats et aux magistrats une véritable indépendance et le signe que vous saurez vous montrer vous-même indépendant, notamment à l'égard du Ministère de l'intérieur... mais ça je n'en suis pas sûr..., il me semble que vous êtes aujourd'hui à Marseille tous les deux, pour annoncer vos mesures de lutte contre le narcotrafic...

Espérons que vous saurez nous montrer rapidement que votre absence ne doit pas être interprété comme un signe contraire de tout cela.

- Des absents aussi parce qu'ils ne sont plus de ce monde, mais ils sont là pour nous inspirer et ils sont dans nos cœurs :

Rendons leur tout de suite hommage :

- **Claude MICHEL** qui nous a quitté en janvier. Un des membres fondateurs du SAF puis secrétaire général, puis Président. Il y conservera toujours un rôle actif et nous aura accompagné de sa présence passionnante, enthousiaste et bienveillante jusqu'au bout, puisqu'il était même intervenu en mars 2023 encore, lors de notre journée sur l'engagement syndical.
 - **Vincent Vieille** qui nous a quitté en février. Devenu avocat après avoir été mécanicien puis Inspecteur du travail, il s'est investi au SAF tant sur le plan local que national et il a notamment participé aux premiers travaux sur le sujet de l'apprentissage des élèves-avocats.
 - **Didier Mast**, qui nous a quitté en juillet dernier. Lui qui avait beaucoup appris auprès d'Henri Leclerc, a exercé en droit social, en droit rural avec Jean Danet notamment pour les Paysans travailleurs, en droit des étrangers. Il a été membre du Conseil syndical pendant de nombreuses années.
 - Je salue aussi la mémoire de **Robert Badinter** qui nous fit l'honneur, lorsqu'il était Garde des Sceaux de venir deux fois à notre congrès. L'abolition de la peine de mort et la dépénalisation de l'homosexualité ont été son œuvre et nos combats ;
 - Enfin, **Henri Leclerc**, évidemment, qui nous a quitté le 31 août dernier, que je n'ai malheureusement pas eu la chance de connaître, et donc à qui je ne saurai rendre hommage autrement qu'en le citant à plusieurs reprises vous verrez dans ce rapport, tant ses combats ont été les nôtres et tant comme Simone Brunet l'a si bien écrit dans notre dernière Lettre, il nous a tout appris et doit nous inspirer : Travailler, respecter, s'informer, donner la main, aimer l'humanité, lutter, s'engager sans jamais fléchir, partager, vivre...
- Enfin, Chers adhérentes et adhérents, cher.e.s toutes et tous, cher.e.s camarades : je suis tellement heureuse que nous puissions être ici ensemble pour, une fois de plus, échanger, recharger nos batteries, trouver, retrouver, partager l'envie d'agir ensemble...

2. 50 ans du SAF, dans un contexte... tendu !

Alors ce Congrès, ce n'est pas n'importe quel Congrès, car là, tout de même, toutes et tous ensemble, ce que nous fêtons, ce sont les 50 ans du SAF !

Bon déjà, je vous livre un petit secret – encouragée par les remarques de Monsieur le Bâtonnier de Nantes et parce que j'ai promis à Biliانا et Katarina (nos deux chères secrétaires administratives) que j'oserais vous le dire...- : je ne sais pas vous, mais moi, il m'a fallu plusieurs mois pour comprendre comment on pouvait être au 51e Congrès et fêter nos 50 ans... mais en fait c'est simple : le premier Congrès, à Grenoble, c'était la naissance du SAF (0), le 2ème Congrès, à Marseille c'était les 1 an du SAF (et d'ailleurs 50 ans après, le 52e sera aussi à Marseille !) et donc le 51e Congrès à Nantes, ce sont les 50 ans du SAF ! facile, une histoire d'intervalles quoi... (un de mes cauchemars en maths quand j'étais en seconde...).

50 ans, c'est un bel âge : l'âge notamment où l'on commence à savoir ce qu'on veut et ce qu'on ne veut pas ! Mais ce n'est pas du tout vieux et de toutes façons, le SAF a trouvé l'élixir de jouvence, dont voici la recette approximative :

une dose d'imagination et de curiosité d'enfant, une dose d'esprit critique d'ado, une dose d'indignation de jeune adulte, une dose de sagesse des anciens qui connaissent le SAF depuis toujours, une grande dose de goût éternel pour le débat, le travail rigoureux et la réflexion, de manière collective donc joyeuse, une dose encore d'excitation à mettre en place des stratégies et des actions, qu'elles soient judiciaires ou non, bien-sûr une dose de fête et puis, aussi, l'ingrédient magique : sans cesse se renouveler grâce à des nouveaux adhérents, jeunes ou moins jeunes, qui prennent exemple sur les anciens mais parfois aussi les bousculent, voire les secouent un peu...

J'en profite pour saluer le travail de la commission des élèves-avocats créée l'année dernière, qui a su nous amener plein de nouveaux adhérents, ce qui montre que parmi celles et ceux qui entrent dans la profession, beaucoup partagent nos valeurs et nos ambitions... je m'en réjouis.

Je ne vais pas faire de rappel historique, car je sais que Régine Barthélémy et Jean Danet le feront, mieux que moi, pour l'introduction de la riche journée qui nous attend demain. Mais il est clair que l'année que nous avons vécue et la situation actuelle, nationale et internationale se prêtent particulièrement à ce que nos réflexions soient menées tout au long de ce Congrès à l'aune de ce qu'a été le SAF depuis sa création.

Evidemment, comme mes prédécesseuses et prédécesseurs, j'ai relu bon nombre de rapports moraux pour préparer celui-ci et comme bien d'autres, je me suis dit que les sujets étaient toujours les mêmes, les constats toujours les mêmes et finalement, nos combats, plus ou moins toujours les mêmes.

- **Lutter contre l'extrême-droite et pour une société plus juste**

Cela dit, en un demi-siècle, le SAF a eu le temps de traverser plusieurs périodes politiques, avec les mouvements de balancier législatifs qui en découlent.

Gérard Lyon-Caen disait dans un article paru en 1951 dans la revue Droit ouvrier intitulé :

« Le Droit du travail s'est développé au fur et à mesure que la classe ouvrière s'organisait et que ses moyens de lutte se perfectionnaient. Il traduit à chaque instant le rapport des forces en présence, tantôt progressant, tantôt reculant au gré de la conjoncture sociale. Il est un droit né de la pression des travailleurs sur le Parlement, le gouvernement ou le patronat, un droit conquis et non octroyé. »

Ce mouvement de balancier du droit du travail, on le retrouve à peu près dans toutes les matières que nous traitons, nous avocates et avocats du SAF, en droit pénal (prévention ou répression) ; en droit des étrangers (accueil ou exclusion)... etc.

Mais aujourd'hui, il faut bien le reconnaître, la balance penche, elle penche même très fort... à droite, voire à l'extrême droite.

La période actuelle fait partie des périodes tendues, probablement l'une des plus tendues que le SAF ait connues. Avec les législatives anticipées, on est passés à deux doigts d'un gouvernement d'extrême droite. On l'a échappé belle, mais pour combien de temps ?

Et puis, vous me direz, les déclarations du nouveau Ministère de l'Intérieur, prêt à mettre en cause l'état de droit, n'ayant d'autre mot à la bouche qu'exclusion, répression et autorité, interrogent : n'y serions-nous pas déjà... ?

Je ne le crois pas, il me semble qu'il reste quelques différences, infime peut-être, mais qu'il ne faut pas négliger : entre les deux tours, nous avons bien senti la libération effrayante de la parole d'extrême droite et ce qu'elle pourrait avoir comme conséquences, par exemple, avec la diffusion sur les réseaux sociaux d'une liste des avocats à éliminer. Et puis, s'il tient jusqu'en 2027, n'oublions pas que le gouvernement va devoir composer avec une assemblée sans majorité. Donc nous allons certainement subir une politique de droite « dure », mais pas forcément tout à fait d'extrême droite.

Et donc nous pouvons encore batailler pas à pas, à chaque projet de loi, si ce n'est pour améliorer, au moins pour limiter la casse de nos conditions d'exercice et des droits des justiciables que nous défendons.

Nous pouvons aussi participer à la bataille pour essayer d'éviter qu'en 2027 cette fois l'extrême droite n'accède complètement au pouvoir. Et même- car le pire n'est jamais sûr - pour réussir à ce que le rapport de force bascule, qu'il permette une véritable alternance et que, au lieu de nous mobiliser encore contre des textes détruisant toujours plus les droits de ceux que nous défendons, les propositions que nous avons élaborées en 2022 avec notre Livret justice, mises à jour en 2024 au moment des législatives anticipées et que nous mettrons encore à jour d'ici là, puissent enfin voir le jour.

- **Notre parole compte**

Ces batailles, nous devons continuer de les mener partout où nous le pouvons : dans les tribunaux, auprès du gouvernement et du législateur, mais aussi auprès du public, car n'en déplaît à certaines ou certains, notre parole compte, surtout lorsqu'elle s'associe à celle d'autres organisations amies.

Je me souviens lors des premières réunions de la commission sociale auxquelles j'ai assisté, Tiennot Grumbach était encore là et plusieurs fois je l'ai entendu affirmer à propos du SAF : « *n'oubliez pas, on est juste chiure de mouche* », pour dire (je crois) que le SAF ne devait pas se prendre pour plus important qu'il ne l'était.

Alors déjà, n'oublions pas que le SAF est arrivé en tête en région sur la circonscription nationale du collège général aux dernières élections du CNB (avec plus de 22%) et qu'il est donc, hors PARIS, le premier syndicat de la profession !

Et puis, le SAF est peut-être plus qu'une chiure de mouche ! Je dirais plutôt que c'est une sorte de moustique : il fait du bruit, il dérange, il tient parfois réveillé la nuit, parfois il pique un peu, puis ça démange...on dit qu'il pourrait même rendre un peu « dengue »...

3. Rôle et fonctionnement

Pour mener toutes ces batailles, il faut de l'énergie. Et l'énergie, même si nous en avons beaucoup, elle n'est pas infinie et pour ne pas nous épuiser, il faut que nous parvenions à ne pas la gaspiller par des échanges entre nous susceptibles de nous freiner inutilement, voire de démobiliser des volontés, ce qui ne veut pas dire que nous ne devons pas débattre. Le débat c'est depuis toujours le carburant du SAF. Il faut juste que nous trouvions les moyens de permettre que la parole reste libre, constructive et respectueuse de chacune et de chacun, ce qui nous le savons, n'est pas toujours facile, selon les sujets abordés.

Lors du déjeuner avec les membres du bureau nouvellement élu en 2022 (quand j'avais été élue vice-présidente), on sortait tout juste de la tourmente liée aux débats internes sur la question du voile et je me souviens que les autres m'avaient taquinée en me disant : « Bon alors, le voile, c'est fait, mais t'inquiète pas, on t'en trouvera d'autres des sujets clivants. Tu préfères quoi : la prostitution, la pornographie ou la PMA... ? »

Merci..., de fait, oui on aura eu cette année quelques sujets « compliqués » à aborder :

- Le conflit israélo palestinien ;
- La prostitution ;
- La pornographie ;
- La définition du viol – *et j'ai vu avec plaisir au Congrès de l'ACE le 17 octobre dernier que ce sujet ne générerait pas des débats passionnés (et passionnants) que chez nous...* ;
- La situation en Nouvelle-Calédonie ;
- Les élections législatives (moi qui croyait que ce serait pour le prochain bureau)...

Et oui parfois, le ton est monté. Mais aussi, à l'occasion de ces sujets, de manière récurrente et transversale, sont venues et revenues les éternelles questions sur le rôle et le fonctionnement du SAF..., ce qui, contrairement à ce que certaines ou certains ont pu chuchoter, ne nous aura

pas empêché de mener aussi des travaux de fond et de mener des combats professionnels et juridiques.

La question de savoir si le SAF doit ou non exprimer des positions sur des sujets qui dépassent ceux strictement liés à la justice, voire des positions politiques, n'est pas nouvelle.

Je vous rappelle que le SAF a soutenu le programme commun et l'Union de la gauche en 1974, il a soutenu la candidature de Mitterrand en 1981 et en relisant les annales du SAF, je suis tombée sur de nombreux propos montrant l'engagement politique du SAF...

Pour moi, il n'y a aucun doute : le droit est politique et nous passons notre temps à tenter, dans l'intérêt de nos clients, de faire appliquer ou faire interpréter ou contourner ou abroger des lois issues du pouvoir en place et qui donc, comme l'expliquait Gérard Lyon-Caen, dépendent du rapport de force politique.

Pour autant jusqu'où débattre, jusqu'où se disputer, en quels termes, sous quel format ?

Ne pas être d'accord sur tout ne peut pas être un problème. Les « safistes » ont du caractère et aiment le débat. En plus, ce sont des avocates et avocats, donc par déformation professionnelle, ils ont tendance à parler, parfois beaucoup, voire fort, pour démontrer qu'ils ont raison et que l'autre a tort.

Mais ça non plus ce n'est pas un problème. Je crois que la seule difficulté, c'est lorsque du désaccord, on glisse vers la caricature des propos de l'autre et qu'on en arrive à lui coller une étiquette, non seulement qu'il ne revendique pas, mais qui parfois l'insulte.

Le 17 novembre 1980, après le 8^e Congrès à Nantes, un article du Monde commentait : *« Partisans d'une ligne syndicale et défenseurs d'une orientation plus politique s'affrontent, mais à fleuret moucheté. »*

On y est toujours ! mais pas toujours à fleuret moucheté...

Par exemple affirmer que les personnes tenant la position qui n'est pas la sienne ne peut pas « se prétendre de gauche », accuser les autres de diffuser la parole de l'extrême-droite, ça bloque tout débat.

Il faut que chacune et chacun se responsabilise, d'un côté en évitant de diffuser sans explication des articles sans lien avec une boucle mail ou dont on sait qu'ils poseront des difficultés, de l'autre en ne caricaturant pas les propos des autres. Et en cas de problème : quitter l'écrit, se réunir (s'il le faut en visio), se parler, s'écouter, essayer de se comprendre, faire si besoin de la pédagogie, se disputer, mais pas s'insulter.

On m'a dit souvent : « avant, au SAF, on fonctionnait au consensus » et non par la voie du vote c'est dommage.

Alors je me suis demandé ce que c'était en fait le consensus. Selon le Larousse, c'est « *une procédure qui consiste à dégager un accord sans procéder à un vote formel, ce qui évite de faire apparaître les objections et les abstentions* ».

Mais lorsqu'un sujet est clivant et que nous n'avons pas d'autre choix que prendre une position « pour ou contre », soit parce que le sujet concerne l'exercice professionnel, soit parce que cela nous est demandé (faire ou non une intervention volontaire par exemple), alors le consensus ne doit pas devenir un droit de veto pour quelques personnes et encore moins pour quelques personnes minoritaires, ni nous empêcher de prendre une position et alors le vote est la seule issue.

Néanmoins rien ne nous empêche de continuer à réfléchir pour trouver des solutions et améliorer notre mode de fonctionnement. Lors du mandat précédent, avait été mis en place **un groupe de travail sur l'engagement syndical**. Ce groupe continue d'exister et après la journée de mars 2023, nous avons organisé en mars 2024 la journée de l'adhérent. Espérons que cela deviendra l'un des rendez-vous annuels du SAF.

De plus n'oublions pas que, comme le dit souvent Florian Borg, il ne faut pas faire trop d'introspection : c'est plus facile d'être unis lorsqu'on est dans l'action.

Et c'est vrai que par exemple, au moment des législatives anticipées, lorsqu'il s'est agi de préparer des « capsules » pour critiquer les positions de l'extrême droite et de mettre à jour nos propositions pour la justice, tout le monde a retroussé ses manches avec enthousiasme et nous sommes parvenus à le faire en quelques jours à peine.

Mais je me dois de rappeler ici quelques extraits tant à propos de Jean-Louis Brochen en hommage à Claude Michel, formulés de manière très émouvante lors de son enterrement, puis publiés dans La Lettre du SAF de mai 2024, propos qui peuvent éclairer lorsque nous n'y voyons plus clair dans nos disputes :

« Dans la nuit du 21 au 22 septembre 1977 (...), la rupture de l'union de la gauche est décidée. Le samedi 24 septembre, le conseil syndical du SAF se réunit (...) Parfois, les discussions seront vives et le Président aura du mal à calmer les esprits et à laisser à chacun la chance d'être entendu par tous (...) Un débat pourtant riche d'idées, comme souvent au SAF, mais la journée s'écoule, le soir approche, et l'on n'entrevoit pas clairement de perspectives consensuelles. Mais, Claude, tu fus l'un des derniers à prendre la parole pour faire la synthèse de la journée. Tu fus écouté dans le silence, et à la fin de ton propos, nous fumes tous d'accord avec toi, pour dire que les valeurs qui nous unissaient qui nous réunissaient, et qui avait été à l'origine de la création du SAF, l'emportaient sans commune mesure sur ce qui nous divisait, et que, dès lors, plus que jamais, notre Syndicat avait toute sa raison d'être, et sortirait plus fort des crises politiques nationales. Tu nous donnas à tous ce soir-là, grâce à ton intelligence, ton attention aux autres et ton sens de l'écoute, ta culture politique, une leçon de syndicalisme que nous avons retenue et qui nous a guidés dans notre vie et dans nos pratiques professionnelles. »

C'est toujours vrai, alors, continuons...

4. L'année qui vient de s'écouler, des batailles, on en a mené :

Avec environ 55 communiqués de presse ou lettres ouvertes, du SAF ou collectifs, 45 recours ou interventions volontaires, 8 colloques, 5 auditions parlementaires, sans compter toutes les formations..., nous n'avons pas chômé. J'avais fait un rapport complet, mais la présentation aurait duré deux heures, donc j'ai dû « sabrer ». Ce qui suit est donc nécessairement frustrant, mais sera complété par la version écrite qui sera mise en libre accès sur le site.

2.1. Défense de la profession et de la Justice

- La bataille sans fin continue pour que la justice dispose de moyens dignes de ce nom pour fonctionner.

Personnels exsangues au sein des tribunaux, délais toujours trop longs, politique de gestion des stocks...

Le décret Magendie n'a toujours pas été revu, et pire de nouvelles contraintes – et donc chausse-trappes - ont été mises en place en matière d'appel...

Le budget annoncé comme exceptionnel par le précédent Ministre de la Justice a été réduit par décret en juillet. Même s'il n'avait pas été réduit, il était de toutes façons insuffisant, et mal réparti, puisque l'essentiel va à la construction de nouvelles places de prison, ce qui ne permettra de résoudre ni le problème de la surpopulation carcérale, ni les problèmes de sécurité dans le pays !

Paradoxalement, alors que le gouvernement détruit petit à petit le service public de la justice, comme il continue à détruire ceux de la santé ou de l'éducation, il participe à l'engorgement des tribunaux avec sa politique répressive...

Force de propositions, nous avons, à l'occasion d'un débat introductif sur notre stand commun à la Fête de l'Huma, présentés avec le SM à des représentants de l'ensemble des partis du NFP nos propositions pour la justice.

Nous continuerons à nous battre pour une justice accessible à tous et **pour que l'Etat mette en place les moyens afin que tous les justiciables puissent accéder à un juge et disposer d'un procès équitable.**

- **Les signes distinctifs.** Eh oui, j'en parle... Ce sujet, qui a fait débat au SAF ces dernières années, a donné lieu à un travail important sur les discriminations qui pouvaient résulter de leur interdiction. Nous avons engagé un recours devant le Conseil d'Etat contre l'inscription dans le RIN de l'interdiction de tout signe distinctif - à part les décorations – avec la robe.

Mais récemment, le CNB a proposé d'élaborer un règlement intérieur national des centres régionaux de formation professionnelle d'avocats (CRFPA) et dès les premiers

échanges, une proposition de rédaction a surgi visant à interdire tout signe distinctif dans les quelques cas où l'élève-avocat serait autorisé à porter la robe.

Notre analyse sur les potentielles discriminations d'une telle disposition demeure d'actualité et nous pourrions la porter à nouveau pour favoriser l'accès de toutes et tous à la profession.

- **Statut de l'élève-avocat.** La commission des élèves-avocats a continué les travaux menés depuis plusieurs années sur le statut de l'élève-avocat et en particulier l'apprentissage. Il faut que cela devienne une réalité. Nous soumettrons le 15 novembre prochain Léa l'a dit ce matin, une proposition d'avenant à la convention collective en ce sens.
- **Secret professionnel.** Nous avons travaillé, là encore de manière coordonnée avec nos élus du CNB pour lutter contre l'insertion dans la loi du Legal privilege. En filigrane, c'est l'avocat en entreprise que l'on cherche à nous imposer. Mais la confidentialité des consultations des juristes d'entreprise, qui sont soumis à la subordination de leur employeur, en serait déjà une étape, et nuirait au maintien d'un secret professionnel fort, à l'accès à la preuve, l'égalité entre les justiciables (ceux qui ont un juriste d'entreprise et les autres) et qui favoriserait la criminalisation des lanceurs d'alerte. Le projet a failli passer mais a été « retoqué » comme cavalier législatif en 2023. Dès le lendemain il réapparaissait sous forme d'un nouveau projet de loi. Il n'est toujours pas passé mais nous devons rester vigilants.
- **Formation.** Nous avons réfléchi au rôle et aux conditions de mise en place d'une référente ou d'un référent pour les jeunes avocates et avocats et rédigé une contribution à ce sujet pour le CNB. Les réflexions se poursuivent.
- **Liberté d'expression.** Nous nous battons toujours aussi bien-sûr pour la liberté d'expression des avocates et des avocats et nous nous sommes tenus prêts à intervenir à ce titre, pour soutenir notre Consoeur Louise Chauchat de Nouvelle-Calédonie, convoquée par son Bâtonnier pour avoir osé exprimer des éléments de contexte sur la situation au moment des émeutes.

La liberté d'expression vaut également pour nous, syndicats, et si nous avons dû soutenir des Consoeurs ou Confrères critiqués pour leurs prises de position en soutien aux Palestiniens, ou contre l'extrême droite, nous avons dû aussi réagir par exemple lorsque l'affiche pour la Lettre du SAF, qui était un hommage aux femmes iraniennes se battant pour la liberté était arrachée (par des personnes l'ayant mal interprété...).

- **Indépendance.** Nous nous battons toujours pour l'indépendance des avocates et des avocats, en France comme à l'étranger, avec l'AED et le CNB. Nous avons donc participé aux actions en soutien à une avocate au barreau de Tunisie et chroniqueuse interpellée en mai à la maison de l'avocat de Tunis, ainsi que pour soutenir nos Confrères et Consoeurs en Iran ou en Turquie, empêchés d'exercer voire emprisonnés sans respect du droit à un procès équitable, du fait de l'assimilation entre l'exercice de la défense et la cause défendue par leurs clients.

Difficile d'écarter l'impression que cela pourrait arriver jusqu'à nous, de manière diffuse et progressive, ou de manière brutale, et que nous devons donc non seulement les soutenir, mais aussi prévenir ici tout dérapage et ne pas lâcher un centimètre sur ce terrain.

- **Retraite.** Il y a trois semaines, nous apprenions l'insertion « en douce » dans le projet de loi de finance pour la sécurité sociale (PLFSS) d'un article 23 qui met en cause l'autonomie et l'indépendance de la CNBF, notre Caisse de retraite. Ils ont oublié ou quoi ? Ils ne se souviennent pas des grèves ? Du blocage des tribunaux ? des centaines d'avocates et avocats en robe au Palais lors de la Rentrée solennelle du Barreau de Paris en train de chanter « On est là »... ? Bien-sûr, nous nous battons bec et ongle avec toutes les instances et les autres syndicats de la profession contre une telle mesure et continuerons, grâce notamment à nos élus à la CNBF à œuvrer pour que notre régime reste viable et solidaire.

- **Les instances professionnelles.**

Le sujet de la gouvernance du CNB a été relancé par le barreau de PARIS, mécontent du résultat du vote sur le legal privilège ! Le rapport JAMIN qu'il a commandé, vient d'être présenté au Conseil de l'Ordre de Paris et le sera prochainement au CNB, nous aurons l'occasion d'en reparler. Le SAF pour sa part maintient son soutien au CNB et souhaite toujours une représentation nationale dans laquelle les syndicats occupent toute leur place !

L'organisation des élections ordinales via la présentation de binômes homme/femme continue à ne pas nous satisfaire : nous allons transmettre au CNB notre contribution sur le sujet, comprenant une suppression de la condition d'ancienneté et une proposition de rédaction avec un mécanisme permettant une proportionnalité selon la répartition hommes femmes de chaque barreau.

Nous devons continuer aussi à réfléchir sur notre position concernant les missions du CNB, avec toute la problématique des « services » notamment numériques qu'il doit – ou non – rendre aux consœurs et confrères, par exemple en matière d'IA.

Se pose aussi la question du statut de l'élue (sa rémunération, la charge de travail, l'articulation mandat/vie professionnelle/vie privée), au CNB et partout dans les instances.

2.2. Défense de la justice et des justiciables, de l'accès au droit, des libertés et droits fondamentaux

- **Liberté d'expression, liberté de manifester**

En lien avec le conflit israélo-palestinien, nous avons dénoncé à plusieurs reprises avec de nombreuses autres organisations les **atteintes à la liberté syndicale, à la liberté de manifester, à la liberté d'expression**, face à la démultiplication des **procédures baillons** à l'encontre de militants associatifs, syndicaux ou politiques.

Les difficultés en matière de liberté de manifester s'accompagnent depuis quelques années, on le sait, d'une augmentation des violences commises par les forces de l'ordre lors des manifestations. Nous soutenons l'action engagée devant le Conseil d'Etat afin d'obtenir le numéro d'identification individuel (RIO) soit effectivement porté par les agents et qu'il soit agrandi pour être visible et lisible.

Surveillance généralisée et fichiers

Dans sa décision du 16 novembre 2023 relative à la loi de programmation de la justice, le Conseil Constitutionnel a censuré une disposition relative à l'activation à distance des objets électroniques.

Mais n'oublions pas qu'ont été validés l'activation à distance des fonctions de géolocalisation de téléphones et autres objets connectés. Le Conseil ne semble pas perturbé par ces atteintes à la vie privée, à la sécurité et à l'intégrité des preuves, malgré les scandales de Pegasus ou de Predator Files...

Partout en France, le SAF est présent sur de nombreux contentieux relatifs à l'utilisation de drones, de caméras de surveillances, de fichiers, d'interdictions de rassemblements.

Dans un communiqué commun du 29 mai dernier avec la Quadrature du Net, le SM, la LDH et d'autres, nous disions : *« Cette démultiplication des capacités de surveillance participe à l'actuelle dérive autoritaire d'un pouvoir qui se crispe face aux contestations pourtant légitimes de sa politique antisociale et climaticide et devrait toutes et tous nous inquiéter alors que les idées les plus réactionnaires et de contrôle des populations s'intensifient chaque jour un peu plus. »*

40 ans après 1984, Big brother is watching you... on y est largement... Ne lâchons rien

Dissolution, suppression de subventions

Dans le même ordre d'idées, nous avons participé à l'annulation du décret de dissolution des Soulèvements de la Terre, mais nous sommes toujours dans l'attente de la décision dans le cadre du recours engagé contre le refus de subvention de la Compagnie Arlette Moreau et de l'association Ti Zef.

Restons vigilants contre cette énième instrumentalisation politique de la loi dite « séparatisme ».

- **Discriminations et numérique**

A la surveillance généralisée s'ajoute la problématique de l'utilisation des outils numériques aux conséquences (voulues ou non) discriminatoires, notamment avec Parcours sup ou les prestations de la CAF.

- **Droits des étrangers**

Il suffit d'écouter les interviews de notre nouveau Ministre de l'Intérieur qui font froid dans le dos, ou de lire sa circulaire du 28 octobre dernier, pour bien le comprendre : les

étrangers sont encore et toujours, mais toujours plus, considérés comme responsables de tous les maux et le laboratoire des expériences les plus liberticides.

Loi Darmanin

Nous avons lutté contre le projet de loi Darmanin (notamment en participant à la rédaction de portes étroites).

Sans surprise, puisque même le chef de l'Etat l'avait anticipé, la décision du Conseil constitutionnel a écarté des dispositions au motif qu'il s'agissait de cavaliers législatifs sans aborder le fond les concernant (comme ça, plus facile de les réintroduire dans une nouvelle loi). Mais, même en l'état cette loi est la plus répressive que nous ayons connues depuis les lois Pasqua.

Les recours contre ses décrets d'application sont en cours.

Accès au droit : Sans papier mais pas sans droits

Un point positif : grâce à une QPC soulevée par 4 requérants dans le cadre d'une procédure au Conseil de prud'hommes, soutenue par le SAF et de nombreux syndicats, le Conseil Constitutionnel a jugé que la condition de régularité du séjour imposée pour bénéficier de l'aide juridictionnelle étant contraire au principe d'égalité devant la justice. La portée de cette décision va au-delà du contentieux prud'hommal et constitue un signal au gouvernement sur le fait que le combat pour l'égalité des droits pour toutes et tous ne fléchit pas.

- **Social**

La répression antisyndicale, comme la répression contre tous les militants exprimant une opposition au pouvoir en place, est en croissance exponentielle ces dernières années et les entreprises font feu de tout bois, n'hésitant pas à utiliser des poursuites pénales ou utilisant, là encore de façon dévoyée, le délit d'apologie du terrorisme à l'encontre de militants syndicaux qui auraient osé s'exprimer au soutien des Palestiniens.

Afin de ne pas laisser s'installer une répression décomplexée allant jusqu'à la violation de règles d'ordre public, nous sommes intervenus au soutien d'un délégué syndical CGT licencié en violation assumée du refus d'autorisation de l'Inspection du travail. La société a été condamnée 3 fois par les juridictions, mais s'est obstinée dans son acharnement à vouloir le licencier. Au point que, fait notable, le Tribunal judiciaire a transmis le dossier au Procureur de la République sur le fondement de l'article 40 du code de procédure pénale pour qu'il se saisisse des atteintes de cette entreprise à l'exercice du droit syndical.

Bien que moins en ligne de mire que durant la période de réformes successives détruisant le Code du travail entre 2013 et 2017, la commission sociale reste et doit rester active et toujours entretenir les échanges avec les syndicats de salarié.e.s.

- **Hospitalisation sans consentement**

En matière d'hospitalisation sans consentement comme dans les autres lieux privés de liberté se pose le problème des conditions de détention, comme cela a été évoqué lors d'un des débats que nous avons organisés avec le SM à la Fête de l'Huma.

- **Fin de vie**

Une proposition de loi visant à affirmer le libre choix de la fin de vie et à assurer un accès universel aux soins palliatifs en France est en cours d'étude. Nous en avons discuté à Sète et avons mis en place un groupe de travail. Il est urgent d'avancer à ce sujet, le sujet étant déjà abordé au niveau du CNB.

- **Pénal et détention, droits de la défense**

S'il est un domaine où notre rôle d'avocates et d'avocats est primordial, c'est évidemment celui de la défense pénale, toujours attaquée et pour laquelle le SAF s'est toujours battu.

Dans ce domaine au moins autant que dans celui des libertés, Henri Leclerc ne peut qu'être notre boussole. Il disait aux élèves-avocats parisiens en 2015 :

« L'avocat c'est celui qui reste quand il n'y a plus personne, parce que la défense est nécessaire, parce que celui qui est jugé est un frère humain et parce que ce qui importe c'est que ceux qui jugent et qui condamnent même fortement sachent qu'ils condamnent un frère humain ».

C'est pour cela que nous sommes intervenus à la suite des déclarations inacceptables d'une magistrate à Marseille lors d'une audition au Sénat sur le narcotrafic, selon lesquelles les avocates et avocats qui soulèvent des moyens de procédures pénales sans se limiter au fond constitueraient une entrave dans le combat contre le narcotrafic et agiraient contre l'intérêt de la société, alors que la procédure pénale est le corollaire du respect des libertés et de l'Etat de droit.

Le narcotrafic est d'ailleurs particulièrement d'actualité, avec le dépôt d'une proposition de loi, qui contient des dispositions risquant de porter gravement atteinte au principe du contradictoire et aux principes fondamentaux de la défense, notamment avec la volonté de mettre en place des « boîtes noires » contenant des pièces auxquelles l'avocat n'aurait pas accès. La commission pénale va poursuivre ses travaux à ce sujet.

A propos d'accès au dossier pénal, nous déplorons que l'Union Syndicale des Magistrats ait fait annuler par le Conseil d'Etat la disposition qui permettait aux avocats de prendre en photo ou de numériser eux-mêmes le dossier. Nous espérons et participerons à toutes actions visant à ce que ce droit indispensable au contradictoire mais également important pour nos conditions de travail soit rétabli rapidement.

Il faut ici saluer aussi la détermination de nos Consoeurs et Confrères qui se sont organisés, notamment à Bobigny, pour garantir une défense efficace face à l'annonce

d'une multiplication des poursuites pendant les Jeux Olympiques, qui s'est révélée en réalité une multiplication de la répression tous azimuts, sans lien avec les Jeux.

Les JO ont également été l'occasion d'une augmentation des MICAS (mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance), souvent absurdes (Amélie Morineau nous citait l'exemple d'une MICAS prononcée contre des personnes déjà en détention...) et, plus grave, prononcées y compris à l'encontre de personnes mineures. Espérons que l'on parviendra à voir déclarer non conforme à la constitution l'utilisation des MICAS envers les mineurs.

Qui dit droit pénal dit privation de liberté, dont les conditions empirent d'années en années.

Nous avons participé à de nombreuses actions menées souvent avec l'OIP, pour dénoncer les conditions de détentions et obtenir des mesures de mise en conformité, dans les maisons d'arrêts, centres pénitentiaires, mais aussi dans les commissariats en garde à vue.

C'est aussi au titre des droits à la défense et aux conditions de détention que nous avons exprimé notre désaccord sur le transfert en métropole des Kanak interpellés dans le cadre des manifestations en Nouvelle-Calédonie.

- **Mineurs**

Il suffit d'écouter les infos pour savoir que le droit des mineurs est au cœur de l'actualité, avec les crimes commis en lien avec le narcotrafic et de fait, il est à la croisée de toutes les matières : les droits des mineurs étrangers non accompagnés sont attaqués, la répression pénale à l'encontre des mineurs s'accroît et les événements de ces dernières semaines donc, mis en exergue par les médias, vont faciliter les démarches du gouvernement pour les stigmatiser, après des mois « d'efforts » du gouvernement précédent (mais pas si différent) visant à mettre en place une politique autoritaire, au détriment de la politique d'accompagnement et de prévention qui seule pourrait améliorer la situation.

La protection de l'enfance est à l'agonie et au lieu de comprendre qu'un adolescent délinquant est avant tout un mineur en danger, le gouvernement « démissionnaire », en pleine période de « trêve olympique », n'a pas trouvé meilleure idée que de décider de supprimer cet été 500 postes d'agents contractuels de la PJJ (protection judiciaire de la jeunesse) ! Nous avons naturellement soutenu leur mobilisation.

Sur impulsion de la commission mineurs encore, le SAF est intervenu au soutien du recours de la LDH contre le décret relatif à la création d'un traitement automatisé des données à caractère personnel relatif à la prise en charge des mineurs de retour des zones d'opérations de groupement terroristes.

Le traitement de ces enfants est évidemment très politique mais il ne faut jamais oublier les enjeux humains de ces situations.

- **Logement**

En matière de logement, il a surtout fallu organiser cette année des formations afin d'intégrer dans les contentieux les effets de la loi Kasbarian que nous avons tenté de combattre l'année dernière. La commission logement a besoin de vous. Avis à la population.

- **Féminisme**

Lors du dernier Congrès, nous avons créé la commission féministe, qui était très attendue même si elle faisait aussi l'objet d'une forme d'appréhension de la part d'une partie des adhérentes et adhérents.

De fait, la commission a beaucoup travaillé et sur des sujets variés, notamment l'IVG et les violences sexuelles et sexistes. Vous trouverez plus de détails dans la version longue de ce rapport.

Un groupe de travail a été créé aussi avec des membres de la commission pénale pour travailler sur la question de savoir s'il faut ou non modifier la définition du viol et si oui, en quels termes. Le sujet a été débattu en CS et force est de constater que le groupe de travail a été un exemple d'échanges constructifs sur un sujet complexe et potentiellement clivant. Un document a été adressé à nos élus du CNB pour nourrir les réflexions. Ce sujet, on le sait, est d'autant plus d'actualité qu'il est au cœur du procès Pelicot. Donc nous allons continuer à y travailler.

La commission a aussi apporté des éléments juridiques de réflexion à la commission égalité du CNB au sujet des mobilités d'exécution du congé de maternité (quand il était proposé de « permettre » aux collaboratrices de reprendre leur activité avant la fin de leur congé...).

Notre travail doit continuer sur les sujets complexes et socialement clivants de la prostitution et de la pornographie sur internet. Nous les avons entamé en CS, mais nous n'avons pas terminé. De tels sujets mériteraient certainement l'organisation de colloques afin de nourrir notre réflexion et nous permettre d'arrêter une position.

L'idée souhaitée par les membres de la commission féministe de « *faire en sorte que chaque réflexion dans le syndicat intègre le prisme féministe* » fait son chemin, puisqu'il a été proposé que nous votions lors de ce Congrès pour que nos statuts soient épicénés (ce qui pourrait passer par une modification du nom même du syndicat). Remarquez, à voir les fléchages, apparemment, c'est déjà fait... mais avec une autre logique...

- **International**

La commission internationale, a été réactivée lors du dernier Congrès de Lille, à la suite des débats internes relatifs aux événements qui se sont enchainés à partir du 7 octobre 2023.

Là aussi, les échanges au sein du syndicat ont été parfois houleux, mais nous avons réussi, après des heures de discussions aussi constructives que possible, malgré des oppositions très marquées, à dégager une position, en nous appuyant résolument sur le respect du droit international humanitaire.

Et donc, nous avons pu exprimer notre soutien à toutes les victimes civiles aussi bien israéliennes que palestiniennes, inviter au cessez-le-feu, solliciter l'ouverture d'une enquête internationale afin de faire la lumière sur les crimes internationaux, rappeler aux autorités françaises leur rôle pour faire respecter le droit international humanitaire, appeler à une solution pacifique du conflit et affirmer la nécessité de garantir le droit à l'auto-détermination du peuple palestinien.

Notre premier communiqué dénonçait aussi les atteintes au droit de manifester et à la liberté d'expression et la répression en France à l'occasion de ce conflit.

Attaché au principe d'autodétermination des peuples, le SAF s'est aussi exprimé en faveur du respect de l'accord de Nouméa de 1998 et ce en particulier à l'occasion des émeutes qui ont suivi l'annonce par le gouvernement de l'élargissement du corps électoral.

Là encore, notre parole compte, ne serait-ce que pour appeler au respect du droit international.

- **Environnement**

Tous les sujets abordés jusqu'ici portent d'une manière ou d'une autre sur le « vivre ensemble ». Mais pour vivre ensemble, encore faut-il vivre...

La commission environnement nous intéresse toutes et tous et ses membres sont souvent amenés à intervenir dans les colloques des autres commissions.

Elle intéresse l'exercice professionnel, car les cabinets ont une responsabilité environnementale dans leur manière de fonctionner et dans les conseils qu'ils peuvent prodiguer à des entreprises polluantes, sujets qui sont abordés par le groupe de travail environnement du CNB animé par Laurence Roques.

Les premiers à subir les conséquences médicales de la pollution sont les salarié.e.s des usines polluantes. Et qui dit arrêt d'activité dit licenciements. Le droit des générations futures et des autres peuples, reconnu de valeur constitutionnel et invocable grâce à des actions menées en droit de l'environnement pourrait être utilisé pour empêcher le dumping écologique et social. Donc la question environnementale intéresse la commission sociale.

Lors des derniers colloques de droit pénal et de droit de l'environnement, a été évoqué la question du référé pénal, outre bien-sûr le problème de la répression pénale des militants écologistes. A noter : le Conseil d'Etat vient d'ailleurs de valider que la cellule « Déméter » puisse suivre les « actions de nature idéologique » des militants écologistes.

Mais qui dit dérèglement climatique dit aussi migrations, donc le droit des étrangers a également besoin d'un droit de l'environnement efficace.

C'est sur impulsion de la commission environnement que nous avons dénoncé en février dernier, les mesures annoncées par l'exécutif pour espérer calmer la colère des agriculteurs, qui ne donnaient satisfaction qu'à l'agro-industrie, de même que le soutien par les pouvoirs publics des projets de retenue d'eau (megabassines) et de manière générale la vision court-termiste déployée.

Voilà donc un aperçu de nos actions de l'année...

5. Et donc comme je le disais au début de ce rapport, des batailles, nous allons devoir en mener encore et... beaucoup !

Incontestablement, avec l'actualité, nous avons du pain sur la planche. Mais, au-delà des réactions au quotidien – qui nous occupe déjà bien – quels sont les axes sur lesquels nous allons nous concentrer pour mener du travail de fond ?

Le SAF c'est d'abord le collectif et l'objet de ce Congrès est précisément de déterminer les thèmes sur lesquels nous souhaitons le plus nous concentrer, sur la base des idées remontées des commissions et sections ces dernières semaines.

Mais d'ores et déjà, sur la base de nos nombreux échanges, j'ai pu relever des sujets qui reviennent souvent.

Nous devons évidemment continuer à batailler pour la profession et nos conditions d'exercice, sur tous les sujets évoqués tout à l'heure.

Nous devons aussi travailler sur la mise à jour de notre livret justice de telle sorte qu'il puisse vraiment faire partie des débats en vue des élections de 2027 et pour cela, il va falloir que toutes les commissions se mobilisent dès cette année.

Mais j'aimerais ici attirer votre attention sur quelques thèmes parmi ceux dont on a parlé en différentes occasions, qui me tiennent à cœur et qu'il me paraît indispensable de garder comme des leitmotifs dans nos travaux.

J'ai déjà évoqué les déclarations du Ministre de l'Intérieur et la montée de l'extrême droite et nous savons toutes et tous que les premiers qui vont « trinquer » dans les prochains mois et, potentiellement selon les élections de 2027, dans les prochaines années, ce sont les étrangers.

Je parlais d'amalgames, de dévoiement, de raccourcis : comment ne pas évoquer la manière insupportable dont le meurtre de Philippine a été instantanément récupéré pour stigmatiser les étrangers et donner prétexte à des projets de textes qui ne feront que porter atteinte à leurs droits fondamentaux, « oubliant » qu'il s'agissait du 104^e féminicide depuis le début de l'année ?

Je sais que notre commission étrangers saura ne rien lâcher pour anticiper, combattre, décrypter et mener des actions judiciaires afin de garantir au mieux leurs droits.

C'est pour cela aussi qu'il était à mon sens important que l'on se porte partie civile dans le cadre du procès contre le FN sur la priorité nationale.

Mais il me semble urgent qu'en parallèle, nous renforçons nos actions d'une part contre les **violences sexistes et sexuelles** et d'autre part pour la **diversité** et pour **l'égalité**, dans la profession comme dans la société, pour les femmes et toutes les personnes LGBTQIA+, pour les personnes en situation de handicap et aussi, compte tenu encore une fois du contexte politique, pour **les personnes racisées**.

Nous devons nous engager davantage dans ce combat et j'appelle toutes les bonnes volontés à revenir s'impliquer au sein de la commission discrimination à cette fin. C'est vraiment le moment. Tout comme nous devons désormais avoir à l'esprit la dimension féministe dans toutes nos réflexions, la question du racisme doit être présente dans tous nos travaux, au sein de la profession et dans la société.

Enfin, vous auriez été surpris si je n'évoquais pas mon « dada » : le décloisonnement.

Je l'ai dit, les amalgames sont partout :

- grève = prise d'otage de la population et donc atteinte à l'intérêt général,
- manifestation = risque pour l'ordre public,
- critiques de la politique israélienne = antisémitisme,
- soutien au peuple palestinien = apologie du terrorisme,
- mouvements écologistes = écoterrorisme,
- action syndicale = harcèlement de l'employeur...

Et corrélativement, la répression est partout : répression syndicale, contre les militants écologiques, contre les jeunes et encore plus les jeunes « des quartiers », contre les militants politiques d'opposition au système libéral, contre les organisations qui défendent les droits humains...

L'augmentation de cette répression montre la peur qu'en ont le gouvernement et les puissants.

Plus nous pourrions favoriser une convergence des luttes, plus nous aurons des chances de faire évoluer le droit et la situation sociale du pays. Mais parfois les combats trahissent des divisions et je pense qu'en tant qu'avocates et avocats, nous avons un rôle à jouer pour y remédier.

Je suis convaincue que le décloisonnement des réflexions et toutes les actions judiciaires, pédagogiques et de communication que nous pourrions mener à ce sujet, **en interne**, mais aussi en **externe**, avec les associations et les organisations syndicales, sont un des principaux leviers qui nous permettront de mettre un terme à l'engrenage qui nous conduit dans le mur et de construire **une société plus juste**.

Le résultat des élections américaines ne peut que nous rendre encore plus vigilants.

Je me permets de citer là encore Henri Leclerc, cité par Simone Brunet dans la Lettre du SAF, disait lors d'un discours au Centenaire de la LDH :

« Ils sont toujours là, nos vieux adversaires. Nous les connaissons bien. Ils s'appellent l'arbitraire qui menace les libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, l'individualisme qui tue le citoyen. Elle est toujours présente, la misère, cette insulte à la dignité. Et devant nous, dressés, tous les pouvoirs dont on abuse. » Conseiller et défendre est un engagement dans des bagarres souvent arides. « Chaque citoyen est comptable des libertés publiques ».

Avant de laisser la place aux débats, je voudrais juste encore remercier les membres du CS, les responsables de commissions et les présidents de sections, les élus à la CNBF, en particulier Dorothee et Anaïs, les élus au CNB dont notamment Estellia Araez qui assume la tâche difficile d'être membre d'un bureau où les positions du SAF sont rarement majoritaires, nos deux présidentes de commissions Amélie Morineau pour la commission LDH (comment arrives-tu à en faire autant... ?), Nawel Oumer pour la commission égalité, ainsi que Laurence qui a créé et anime le groupe de travail Environnement dont elle fera à n'en pas douter – nous la connaissons – l'une des pierres angulaires du CNB d'ici peu, et les autres aussi évidemment, Karine Thiebault, David Van der Vlist, Nicolas Vanden Bossche, Mouad Aounil et Pierre-Henri Marteret, merci Amine qui n'est plus au CNB mais qui reste une sacrée ressource ; ainsi que toutes celles et ceux qui s'occupent courageusement du paritarisme et en particulier Léa Talrich et Pierre-Etienne Rosenthal avec l'aide de Jean-Louis Borie..., nos avocates et avocats au Conseil, Manuela Grevy, Paul Mathonnet, Alice Meier Bourdeau et Olivier Coudray, ainsi que Simone Brunet pour son aide avec la préparation de la Lettre.

Je remercie aussi énormément Katarina Viard et Biliana Milenkoski nos secrétaires administratives sans qui nous ne pourrions pas fonctionner, qui s'accrochent, toujours avec le sourire, pour effectuer toutes les tâches récurrentes mais aussi toutes celles qui chaque jour, voire soir, leur tombent dessus... Et je remercie également Eric Bahuet et Virginie Wagenaar de Forget Me Not, notre agence de communication, dont la capacité d'adaptation et la patience sont si précieuses.

Merci enfin aux membres du bureau :

- ceux qui quittent bureau et CS cette année mais qui ont tant œuvré, Claire Dujardin encore une fois, qui j'en suis certaine continuera à nous apporter autrement son engagement et son infatigable force de travail, Régine Barthélémy qui je l'espère pourra s'atteler comme évoqué à compléter les annales du SAF, Juan Proposer qui sûrement continuera à faire le lien avec l'AED et animer la commission internationale, Julie Broca qui a annoncé vouloir contribuer à motiver les commissions pour les travaux de mise à jour du Livret justice, nous comptons sur toi, Florence Dole que je « déteste » d'avoir

déjà fait 5 ans et qui va tant me manquer mais qui je l'espère continuera si bien à faire du lien notamment entre les commissions féministe et pénale et si souvent à « mettre tout le monde d'accord » ;

- et puis ceux qui restent, Fleur qui nous aide tant à structurer nos travaux et notamment qui anime de main de maître l'équipe recours (merci aussi à Juan pour l'élaboration du schéma d'aide à la décision sur la participation ou non du SAF, comme requérant ou intervenant volontaire) ; Léa, désormais pro du paritarisme mais aussi reine des événements (que je félicite tout particulièrement pour l'organisation du stand et l'énorme succès du Prix du polar à la Fête de l'Huma), Stéphane mon soutien de tous les jours, qui au-delà de son aide (notamment sur tout ce qui concerne le matériel – tellement efficace qu'on n'a plus d'espace adhérent depuis la dissolution... - et la communication mais aussi les travaux de fond, le lien avec les autres organisations dont évidemment le GISTI etc.) qui sait toujours avec humour et bienveillance m'encourager, me rassurer, parfois me consoler et qui, d'une manière parfaitement naturelle, sera candidat à la Vice-Présidence cette année et je m'en réjouis car je sais que s'il est élu, nous pourrons continuer joyeusement à travailler main dans la main.

Voilà, après 50 ans, nous sommes toujours là et nous comptons bien continuer !

Et n'oublions pas que le SAF a toujours « marché sur ses deux jambes » : d'un côté défendre une justice de qualité, défendre notre profession, l'accès à la formation, les conditions d'exercice, ou la retraite, de l'autre affûter l'arme du droit, se battre pour que les règles de droits protègent toutes et tous les justiciables, défendre les libertés fondamentales et à travers elles, les précaires, les discriminés, les opposants au « système »... , par l'action judiciaire mais aussi en participant au mouvement social.

Pour terminer je citerai une dernière fois Henri Leclerc, dans son discours lors du centenaire de la LDH en 2019 :

« Nous disions en parlant de la lutte que nous devons faire celle de la mondialisation des droits contre la mondialisation de l'économie (...) la tâche est immense, nous disions que c'était notre affaire Dreyfus. Et bien, la bataille n'est pas gagnée, mais il faut que nous la menions. (...) La bataille pour le droit. La bataille contre la raison d'état. La bataille contre la raison économique. La bataille pour un avenir meilleur ».

Je crois que nous aussi, au SAF, cette bataille là nous devons la mener, avec la LDH et toutes les autres organisations de la société civile qui souhaitent la mener, avec l'arme du droit, nos compétences, nos expériences, notre humanité. Et je suis persuadée qu'avec notre enthousiasme inaltérable, si nous avançons toutes et tous ensemble, nous pouvons la gagner.

Bon congrès à toutes et tous !